

LES RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS DU TOURISME DURABLE

ENERGIE

EAU - DECHETS - MOBILITES

Première édition le 18 mars 2024



PRÉPARÉ ET ANIMÉ PAR

JEROME ARNAUD ET SANDRINE CHAUSSON / DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME
DE LA GRANDE MOTTE
JULIA LIGNERES ET ALICE RIGOULAY / ETHICALIA

LES ACTEURS MOBILISES

Accueillis au Palais des Congrès de La Grande Motte de 14h à 17h le lundi 18 mars 2024 pour le premier "Rendez-vous des professionnels du tourisme durable", les hébergeurs et activités de loisirs ont répondu présents pour participer à ces échanges.

Les élus mobilisés ont ouvert les débats :

- Stéphan ROSSIGNOL - Maire de La Grande Motte,
- Brice BONNEFOUX - Adjoint au Maire et délégué à la Vie Durable
- Thierry BOUVAREL - Adjoint au Maire et chargé de la Vie Économique et Touristique

Les services de la ville concernés étaient présents :

- Jérôme MARCK - Directeur Général des Services
- Arnaud BRASSEUR - Directeur des Services techniques

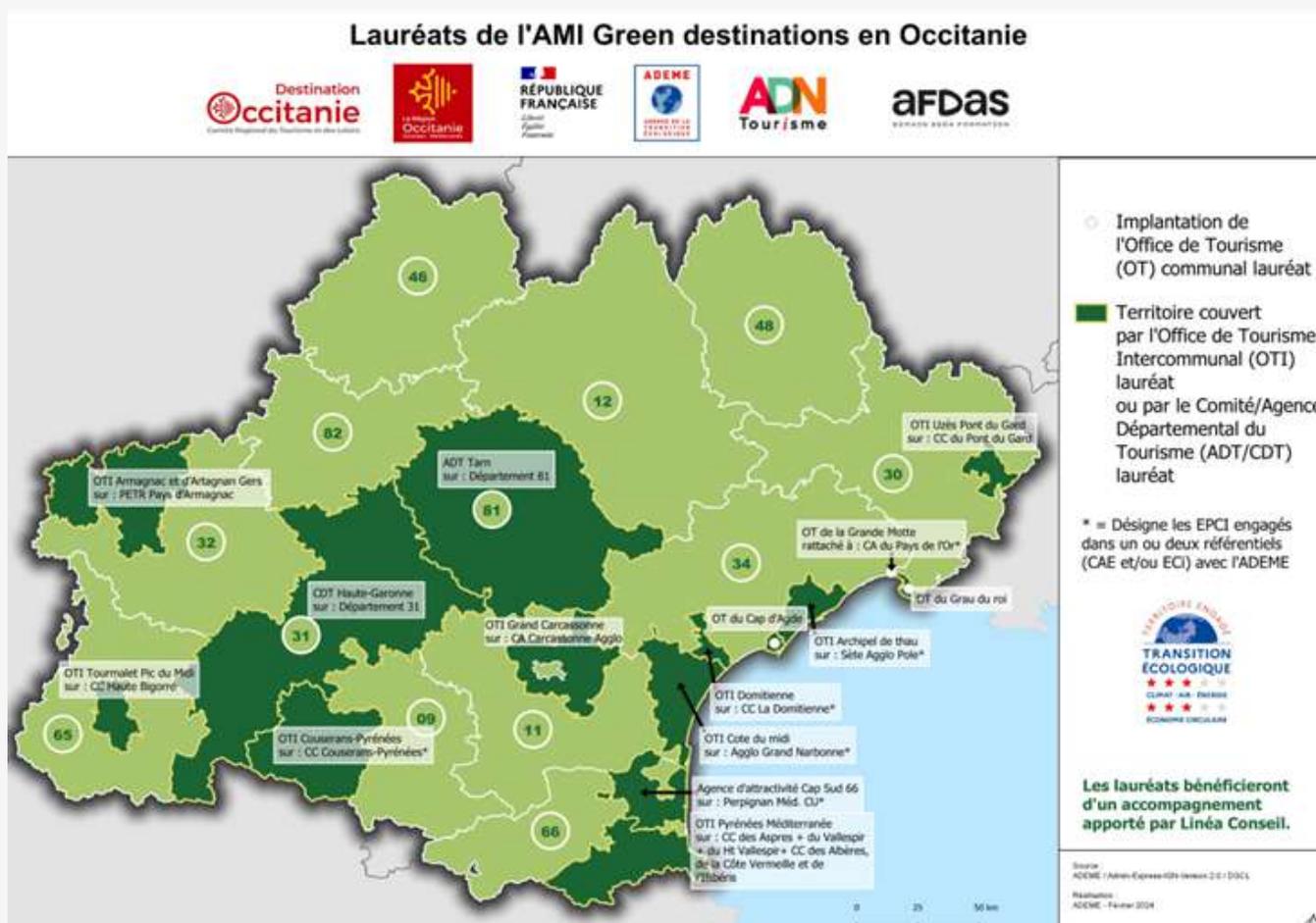
Des experts ont participé à la table ronde dédiée à l'énergie :

- Christophe FERNIQUE - Conseiller Environnement à la CCI de l'Hérault
- Christian FRANCE - Chef de file de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) pour l'Hérault et la Région Occitanie
- Cédric CAVILLE - Co-fondateur et dirigeant des sociétés S3E et GC Concept
- Grégory PONS - Fondateur du bureau d'études AVEIL
- Philippe JUNCA - Co-fondateur et dirigeant d'IoTopics



POSITIONNEMENT DE LA STATION

- LGM engagée dans le label "Green Destination" avec l'appui du CRTLO
- 14 sites pilotes en Occitanie pour prétendre au label à travers un AMI
- Le plus lisible et international des labels « verts » de destination
- Le positionnement d'avenir pour LGM



L'ENQUETE AUPRES DES PROFESSIONNELLS

Une enquête en deux temps

Un travail d'inventaire a été réalisé pour recenser les actions, les projets mais avant tout, les besoins des professionnels de la station.
Pour ce faire, deux enquêtes téléphoniques ont été réalisées :

Une première enquête, en juin 2023



Thématique de l'eau



Panorama le plus complet des actions



29 entretiens auprès des services et équipements de la ville et des hébergeurs sur 34 sollicités



dont 19 hébergeurs sur 24 présents sur la station

Une seconde enquête, en décembre 2023 - janvier 2024



Thématiques de l'eau et de l'énergie



Identifier les projets, les difficultés et préoccupations



19 entretiens auprès des hébergeurs, activités de loisirs et restaurateurs sur 62 sollicités

15/23



6/7



2/62



Trois grands constats

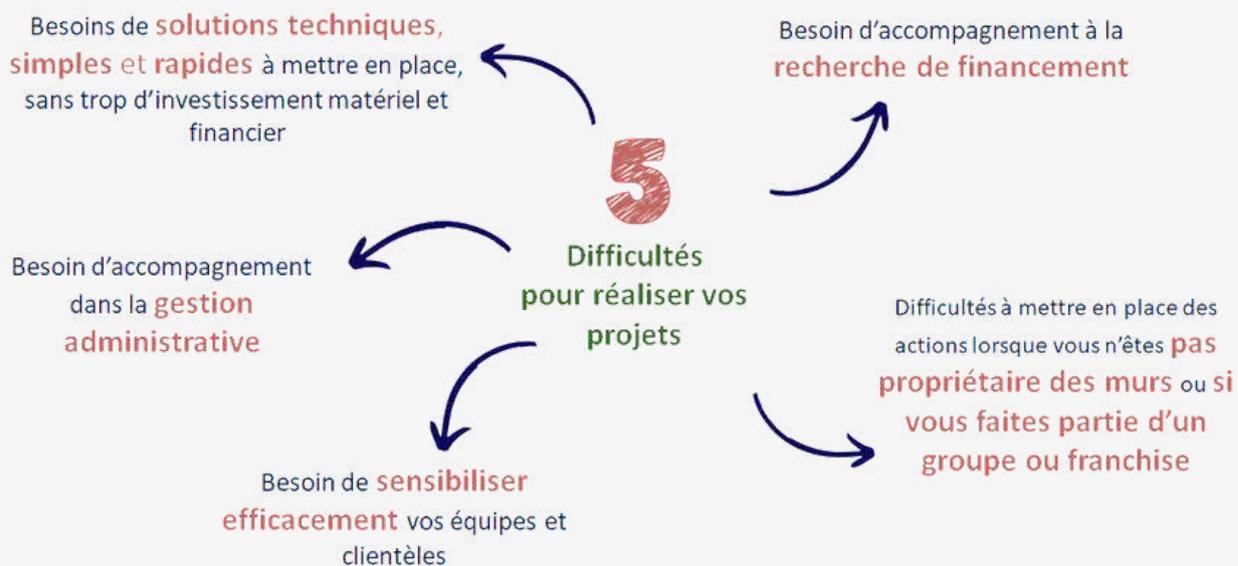


✓ Tous, ont initié des actions, certaines innovantes et engagées, d'autres dans le cadre de labellisation.

✓ Les professionnels se sont montrés intéressés par le sujet et ouverts à la mise en œuvre d'actions supplémentaires.

✓ De nombreux professionnels ont des réflexions ou projets similaires.

Cinq besoins ou difficultés exprimés



LES AIDES DISPONIBLES

Lors des enquêtes, plusieurs professionnels nous ont fait part d'un besoin d'information ou d'accompagnement à la recherche de financements.

Sont précisées ci-après les principales aides et subventions disponibles à ce jour.

- 1 Les aides régionales
- 2 Les aides de l'ADEME avec l'appui d'un référent local
- 3 L'accompagnement par un acteur privé

1 LES AIDES RÉGIONALES



Pass Transformation Ecologique

- Pour les entreprises touristiques multifilières
- En complément des aides ADEME
- 1 pass tous les 3 ans
- Plafond de 10 000 euros d'aide = 50% des dépenses éligibles (20 000 euros de dépense)

Plus d'informations sur le [PASS TRANSFORMATION ECOLOGIQUE](#)

Contrat Entreprise d'Avenir

- Pour les entreprises touristiques multifilières
- Projet plus structurants générateurs d'emplois et transformants
- Montant : min 100 000 euros de projet engagé par l'entreprise

Plus d'informations sur le [CONTRAT ENTREPRISE D'AVENIR](#)



Contact à La Région Occitanie :

Nathalie ROZAR
Chargée de mission - Service Economie
Touristique Méditerranéenne et Urbaine
04 34 35 77 29
nathalie.rozar@laregion.fr

2

LES AIDES DE L'ADEME AVEC L'APPUI DE RÉFÉRENTS LOCAUX



Le Fonds Tourisme Durable

Objectifs du dispositif

- Soutenir la réalisation d'un diagnostic environnemental gratuit
- Financer des investissements et/ou des études en faveur de la transition écologique



Qui est éligible ?

Entreprises TPE et PME, inscription au RCS obligatoire pour les meublés de tourisme

- **Les restaurants**
 - La restauration commerciale traditionnelle - NAF 56.10A
 - Les services de traiteur ayant une activité événementielle - NAF 56.21Z
- **Les hébergements touristiques**
 - Hôtels et hébergements similaires - NAF55.10Z
 - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF55.30Z
 - Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée - NAF 55.20Z
 - Autres hébergements - NAF 55.90Z

Quelques actions concrètes éligibles



- Isolation (murs, combles, rampants) *
- Géothermie
- PAC solaire *
- Solaire thermique *
- Chaudière biomasse * (<1200MWh)
- Diminuer les apports de chaleur : volets/stores pare-soleil/ films solaires...
- Eclairage : luminaires d'éclairage LED
- Audit énergétique
- Système de gestion du bâtiment



- Robots, éplucheuses, yaourtières, sorbetières
- Création ou extension verger / potager
- Déshydrateurs, stérilisateurs, machines sous vides
- Cellule de refroidissement / surgélation neuve
- Remplacement d'un équipement froid ancien



- Limitation de débit robinet
- Limitation de consommation WC (chasses d'eau double flux) – toilettes sèches
- Cuves de récupération d'eau de pluie



- Vélo cargo
- Support de communication valorisant la démarche environnement (matières pérennes, naturelles, recyclables..)
- Mise en place d'une pergola en bois + végétalisation
- Compostage

De quels montants bénéficier ?

- Subvention forfaitaire, par action : entre 40% et 80% maximum de la dépense avec un plafond
- Aide minimum 5 000 € à solliciter, maximum 200 000 €

Comment en bénéficier ?



Pour plus d'informations sur le [FONDS TOURISME DURABLE](#)

Focus sur l'Ecolabel Européen, financé dans le cadre du Fonds Tourisme Durable



Ce financement peut vous permettre de bénéficier d'un accompagnement vers la certification Ecolabel Européen et ainsi structurer votre démarche de transition écologique.

Aides disponibles :

- Pour la préparation jusqu'à **12 000 euros** pour financer l'appui d'un cabinet extérieur, des RH internes dédiées à la démarche représentant max 50% du budget demandé, de l'investissement matériel,...
- Pour l'audit, financement de **2000 euros** .



Contact CCI Hérault

Christophe FERNIQUE
Conseiller Environnement - Service
Appuis aux Entreprises
06 17 90 45 51
c.fernique@herault.cci.fr



Contact Hérault Tourisme

Géraldine LEFRANC - VERNA
Accompagnement des professionnels
du tourisme (Fonds Tourisme Durable
Clef Verte, WeGoGreenR)
04 67 67 64 49
glevrancverna@herault-tourisme.com



Contact CCI Hérault

Esteban FLOURY
Conseiller Énergie & Mobilités - Service
Appuis aux Entreprises
06 77 07 38 03
e.floury@herault.cci.fr



Contact ADEME

Christelle BEDES
Chargée de mission Tourisme Durable
04 67 99 81 22
christelle.bedes@ademe.fr



Fonds Chaleur Renouvelable

La CCI Hérault réalise gratuitement une Analyse d'Opportunité CHALEUR RENEUVELABLE (prestation 100% prise en charge par l'ADEME, l'Europe, la Région Occitanie et la CCI Hérault)



Rénov'Petit Tertiaire

- Conseil sur les solutions techniques performantes
- Recherche des aides financières mobilisables
- Prestation prise en charge à 100%

Les dispositifs d'aide sur la mobilité



- Étude comparative sur le remplacement d'un véhicule polluant
- Recherche des aides financières mobilisables
- Favorisation de la mobilité douce et active des salariés

Prestation prise en charge à 100% par la CCI Hérault et l'ADEME.

Important : Ce dispositif se termine en décembre 2024

Contact CCI Hérault



Christophe FERNIQUE
Conseiller Environnement – Service
Appuis aux Entreprises
06 17 90 45 51
c.fernique@herault.cci.fr



Esteban FLOURY
Conseiller Énergie & Mobilités –
Service Appuis aux Entreprises
06 77 07 38 03
e.floury@herault.cci.fr

3 L'ACCOMPAGNEMENT PAR UN ACTEUR PRIVE

Exemple d'accompagnement à la recherche de financements



- Pour les entreprises touristiques multifilières
- Vision à 360° des aides disponibles de l'échelle communale à l'échelle européenne
- Accompagnement de A à Z : Formulation et échanges autour du projet, recherche des aides et subventions potentielles, formalisation des dossiers de demande, aide administrative
- Conditions : projet >250 000 € d'investissements
- Rémunération au succès : honoraires de 20% d'aides perçues mais adaptable selon le projet



Contact chez SubstanCiel

Franck VERNEUIL
Directeur Régional Sud
07 48 88 23 76
fverneuil@substanciel.eu
<https://substanciel.eu>

L'ENERGIE

1 La production d'énergie et d'eau chaude

2 L'isolation thermique des bâtiments

3 Les bornes de recharge pour véhicules électriques

4 L'audit énergétique

5 Les mesures et le suivi des consommations

1 LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET D'EAU CHAUDE



Vos actions

- 2 établissements produisent déjà de l'eau chaude grâce à l'énergie solaire
- 2 sont en cours de réalisation de projets photovoltaïques
- 6 sont en réflexion



Vos questions

- Quels sont les soutiens : technique, administratif et financier ?
- Quelle est la posture de la mairie et des ABF ?
- Qui peut m'accompagner ?



Des éléments de réponse

Panneaux solaires thermiques ou solaires photovoltaïques ?

Les panneaux solaires thermiques permettent de produire de l'eau chaude.

Les panneaux photovoltaïques produisent de l'énergie.

Avec l'augmentation du coût de l'énergie, le retour sur investissement d'un projet photovoltaïque est beaucoup plus rapide qu'il y a quelques années.

L'installation de panneaux photovoltaïques peut réduire de 30% à 60% la facture d'électricité.

Les spécificités de La Grande Motte à prendre en compte

- Une ville très boisée : aucune coupe d'arbre n'est permise ou souhaitée en vue d'un projet photovoltaïque.
- Un enjeu patrimonial : ville classée "Architecture Contemporaine Remarquable".

Dans ces conditions, tout projet doit avoir l'autorisation du Service Urbanisme de la ville et l'accord des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Quelle est la posture de la ville et des ABF ?

Les ABF ne peuvent pas s'opposer aux projets mais ont le droit d'exiger le respect de certaines contraintes.

L'ABF assure une permanence tous les 2 mois à La Grande-Motte : prendre rendez-vous avec le Service Urbanisme de la ville.

La ville a établi une carte Zone d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAENR)

Ce projet est en consultation publique sur le site de la ville du 4 mars au 4 avril 2024 : [CONSULTATION PUBLIQUE](#)

Quelles difficultés ? Quelles solutions ?

Les retours d'expériences du Quetzal et du Golf hôtel révèlent un certain découragement face aux ABF :

- **Difficultés** pour échanger et trouver un accord sur un projet, ce qui rallonge les délais.
- Préconisations **ne permettant pas un modèle économique viable** (exemple : 16% de la facture d'électricité annuelle pour le Golf Hôtel).

Les solutions :

- **Maintenir un dialogue** avec les ABF pour trouver le meilleur projet
- **Associer les Services de la ville** dans le montage du dossier

Chaque projet est spécifique et doit démarrer par la connaissance précise des consommations de l'établissement. Chaque site est différent et doit faire l'objet d'une étude dédiée pour définir le modèle adéquat.

Quels sont les délais, de l'idée à la mise en service ?

Pour une petite installation :

- aux faibles contraintes : de 2 à 3 mois
- au regard des spécificités de LGM et des démarches administratives nécessaires : **entre 1 et 2 ans**

Existe t-il des aides ?

Les aides disponibles concernent les **installations solaires thermiques**.

Le **Fonds Tourisme Durable** finance les projets de solaire thermique à hauteur de :

- 65% pour une petite entreprise
- 55% pour une moyenne entreprise pour une surface max de 25m² et jusqu'à 1000 à 1260€/MWh solaire utile.

La CCI Hérault **réalise gratuitement une Analyse d'Opportunité** dans le cadre du dispositif Chaleur Renouvelable.

Le marché étant organisé et mature, il **n'existe plus d'aides ou subventions** pour les installations **photovoltaïques**.

Quelle évolution du marché ? L'auto-consommation collective, une solution envisageable ?

L'**auto-consommation collective** permet de partager de l'électricité produite **localement**, entre producteur(s) et consommateur(s) raccordés au réseau public de distribution, et relevant d'un même périmètre géographique proche.

Exemple : un camping produisant de l'électricité toute l'année mais ne la consommant que 6 mois, durant son ouverture, pourrait revendre l'électricité produite aux professionnels géographiquement proches.

A l'heure actuelle, **60% des demandes** pour des gros projets de plus de 200m² **concernent l'auto-consommation collective**. Ces types de projets sont en croissance, notamment au sein des **campings**.

Les contraintes :

- Techniques : en cours de développement, raccordement...
- Administratives : assurances facturation/refacturation,...
- Juridiques : création d'une PMO, contrats à définir,...

Les avantages :

- Retour sur investissement plus avantageux
- Limite les surplus d'électricité non consommés.

Vos expériences / témoignages



Installation de panneaux solaires sur le toit depuis la construction du centre en 2006

Bâtiment aux normes HQE



Installation d'une centrale solaire depuis 7/8 ans

Permet de chauffer 1/3 de l'eau du centre



Projet de devenir, à terme, autonome en énergie



Projet d'installation de panneaux solaires, demandes administratives en cours



Projet en cours de réalisation d'une ou plusieurs zones de panneaux solaires : dossier déposé auprès des ABF ?



- Étude menée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture.
- Confronté au manque de souplesse et d'accessibilité de la part des ABF.
- Un besoin d'avancer plus rapidement.
- Actuellement le projet n'est pas viable économiquement.



- Étude menée pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Les panneaux ne représentent que 16% de la facture annuelle.
- Amortissement sur 8 ans.
- Principales difficultés : le manque de surface et l'inclinaison.
- Arrêt du projet

Des contacts utiles



Christian France

Chef de file du regroupement des métiers du photovoltaïque (Hérault et Région Occitanie au sein de la FFB
Gérant de la société F2E (France Exemplarité Energétique)
francechristian34@gmail.com
06 07 72 71 20



Cédric CAVILLE

Gérant co-fondateur de GC CONCEPT
et de la société S3E
cedric.caville@gcgroupe.fr
06 28 46 82 95



Grégory PONS

Gérant fondateur de l'Agence AVEIL
g.pons@aveil.fr
06 79 25 01 91



Lionel Guzman

Gérant co-fondateur de GC CONCEPT
et de la société S3E
lionel.guzman@gcgroupe.fr
06 40 65 55 78

2 L'ISOLATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS



Vos actions

- 2 établissements en cours de réalisation d'un projet d'isolation
- 1 établissement en réflexion



Vos questions

- Comment avoir un projet économiquement faisable car si l'enjeu est important, il est financièrement engageant ?
- Quels soutiens face à des projets qui semblent administrativement complexes ?



Des éléments de réponse

Quel équilibre entre rentabilité et préconisations des ABF ?

Tout comme les panneaux solaires, il est **nécessaire d'avoir l'accord des ABF** avant de réaliser des travaux d'isolation des murs par l'extérieur.

Pour une isolation optimum, sont préconisés des panneaux isolants de 15 à 20 cm d'épaisseur cependant de tels travaux changent la physionomie des bâtiments.

L'hôtel Mercure après plusieurs échanges avec les ABF réalisera en 2025 une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) avec des **panneaux de 6 à 8 cm d'épaisseur**.

Attention : il n'est pas possible de dire que les ABF acceptent telle ou telle épaisseur. Tout dépend du bâtiment, c'est un travail au cas par cas.

Quels coûts ?

- Isolation interne des murs extérieurs : environ 20 à 50 € le m²
 - Isolation externe des murs extérieurs : environ 50 à 80 € le m²
- (Source Toolbox Ecolabel Européen)

Existe t-il des aides ?

- **Fonds Tourisme Durable** en fonction de la méthode d'isolation : combles, murs par l'intérieur ou par l'extérieur, planchers...
- **Dispositif Rénov'Petit Tertiaire (cf. CCI)**
 - Conseil sur les solutions techniques performantes
 - Recherche des aides financières mobilisables
 - **Prestation prise en charge à 100%**



Des chiffres clés

30% à 50% d'économie d'énergie avec une isolation des murs extérieurs et du toit.

Vos expériences / témoignages



Travaux en cours : Isolation et étanchéité de la toiture

Projet après saison 2025 : isolation et rafraîchissement façade

Panneaux de 6 à 8 cm d'épaisseur



Réfection et isolation du toit de la terrasse et changement des portes pour limiter les déperditions énergétiques.

3

LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES



Vos actions

- 1 établissement en réflexion
- 1 établissement en cours de réalisation
- Des projets potentiellement amenés à se développer



Vos questions

- Quelle est la posture et quels sont les projets de la mairie ?
- Quels sont les soutiens : technique, administratif et financier ?



Des éléments de réponse

Quels paramètres pour choisir une borne de recharge ?

Installer des bornes de recharge est un projet assez engageant et ne se fait pas aussi simplement que l'on pourrait l'imaginer. Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans le choix d'une borne de recharge pour véhicule électrique. Une étude de faisabilité est à réaliser en amont pour préciser :

- Quel **usage** ? Quels **besoins** ? : nombre de bornes nécessaires/fréquentation et véhicules internes, modalités (gratuité, paiement par CB, abonnement...) ...
- Quelle **capacité** ?
 - Borne de 7kVA* : temps de recharge de 7 à 12h
 - Borne de 22kVA : temps de recharge de 3h
 - Borne de 50kVA : temps de recharge de 20-30min

- **Où installer ma borne** ?
 - Sur le domaine privé : aucune autorisation au préalable n'est nécessaire
 - Sur le domaine public : l'accord de la ville est nécessaire (Service Urbanisme)
- Est-ce que **le réseau est en capacité** d'accueillir des bornes de recharge ?
 - Mon abonnement est-il suffisant ?
 - Le réseau est-il en capacité d'accueillir une telle puissance supplémentaire ?
 - L'ouverture d'un transformateur supplémentaire auprès d'Enedis est-elle nécessaire ?

*kVA (Kilovoltampère) : puissance de la borne

Quel coût ?

Le coût d'une borne est difficile à estimer. Il dépend de sa puissance, de l'installation et des travaux à réaliser.

Existe-t-il des aides ?

Le marché est mature : il n'y a plus d'aides.

L'avantage d'un marché mature, est qu'il est plus sain et que les prix chutent. Ce phénomène a été observé sur plusieurs produits tels que les pompes à chaleur ou les panneaux photovoltaïques, cela devrait en être de même pour celui des bornes de recharges électriques.

Exemple : le photovoltaïque le plus vendu en France (20m² sur une toiture avec des panneaux 3kWh) se vendait 25 000€, il y a une dizaine d'années, chez un particulier. Aujourd'hui il ne coûte plus qu'entre 7 et 9 000€ suite au retrait des subventions.



Des chiffres clés

- Près d'1 million de voitures électriques en France en 2023
- +54,2% de voitures électriques en 2023

4

L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE



Vos actions

- 3 établissements ont réalisé leur audit énergétique
- 1 établissement est en cours de réalisation de son audit énergétique
- D'autres s'interrogent de l'intérêt à l'occasion de notre enquête



Vos questions

- A quoi ça sert ?
- Comment faire ?
- Combien ça coûte ?



Des éléments de réponse

Le coût ?

Il varie en fonction du prestataire sollicité et de la taille de l'établissement : entre 1 500€ à 10 000€.

(Source : ADEME)

Vos expériences / témoignages



Audit réalisé par l'entreprise Responsive Utility dans le cadre de sa démarche RSE



Des chiffres clés

- En moyenne, la consommation énergétique par habitant est de 80 à 141 kWh/m²/an.
- Pour le parc d'hôtels, cafés, restaurants elle est de : 24kWh/m²/an.
- Un potentiel d'économie d'énergie de 30% à 50% dans le tertiaire.



Audit énergétique en cours

Novotel
La Grande Motte Golf ****

Audit énergétique réalisé dans le cadre de la labellisation Clef Verte.



5

MESURES, SUIVI ET REDUCTION DES CONSOMMATIONS



Vos actions

- 4 disent assurer un suivi régulier des consommations.
- La climatisation est un de vos points d'attention / inquiétude majeur en termes de consommation énergétique.
- Certains tentent de mobiliser leurs clients et leur équipe pour améliorer les pratiques quotidiennes.



Vos questions

- A quoi ça sert ?
- Combien ça coûte ?
- A quelle fréquence faire des relevés pour avoir un suivi efficace ?
- Est-ce que je peux être aidé ?
- Comment je peux sensibiliser efficacement ?



Des chiffres clés

- **Diminution entre 15% à 18%** des consommations en moyenne grâce à un suivi régulier
- **-1°C c'est une économie de 7%** d'énergie sur sa facture



Des éléments de réponse

Le coût ?

Pour un sous compteur divisionnaire : Environ 40 à 50€ + la main d'œuvre.
(Source : Toolbox Ecolabel Européen)

Les aides ?

Opération nationale « Baisse Les Watts » : formation et coaching (financée par les CEE - Dispositif SoluCClo de la CCI)

Les avantages ?

- Identifier plus rapidement les pics de consommations anormaux / abusifs.
- Sectoriser son établissement et identifier les points les plus consommateurs pour agir dessus.

Focus sur la climatisation : point très consommateur

Dans le cadre du Plan de Sobriété Énergétique il est établi que la climatisation ne devrait pas être utilisée en dessous de 26°C

Comment gérer les comportements abusifs des clients ?

Des thermostats connectés peuvent s'ajouter sur les climatiseurs permettant de les brider.
Possibilité de garder une tolérance de variation de température.

Quel coût ?

Thermostat connecté adaptable sur tout équipement existant : entre 100€ et 200€ pour particuliers.

Quelles aides ?

Ce type de thermostat peut être financé dans le cadre du Fonds Tourisme Durable.

Un contact utile :



Philippe JUNCA

Iotopics

Fournisseur de solutions permettant de piloter ses consommations

Gérant co-fondateur

06 99 47 81 77

philippe.junca@iotopics.com

Vos expériences / témoignages



- 35% des consommations grâce :
- aux relevés quotidiens
- à la sensibilisation des clients et des équipes
- à la baisse des consommations avec le suivi des dispositions gouvernementales



Mise en place de sous compteurs depuis 1 an et demi reliés au logiciel Xilog

Problème de surtension lié à la climatisation

FOCUS : LE LABEL CLEF VERTE

Clef Verte est un label environnemental à destination des hébergeurs et restaurateurs. Il guide et valorise leurs actions mises en oeuvre pour réduire leur impact environnemental.

2 établissements sont labellisés sur La Grande Motte : l'Hôtel Novotel et le Camping La Petite Motte.

FOCUS SUR 2 LABELLISES CLEF VERTE



Témoignages d'établissements labellisés sur LGM

Novotel
La Grande Motte Golf ****

Labellisé depuis décembre 2023

S'inscrit dans une démarche du groupe
Accor Hôtel.

Avantage : permet de mieux connaître
son établissement et ses consommations

Inconvénient : démarche très lourde en
termes de temps à consacrer et
d'exigence.



Labellisé depuis 2020

Démarche très exigeante : de
nombreuses actions mises en place
grâce à la labellisation

Un accompagnement possible par des référents locaux

La CCI et Hérault Tourisme
accompagnent les établissements
désireux d'entreprendre une démarche
de labellisation.

Aides disponibles - Hérault Tourisme :

- Pour les néo-labellisés : prise en charge des frais de participation à hauteur d'un forfait de 430€
- Pour les renouvellement en N+1 : prise en charge des frais de participation à hauteur de 30%.

Les frais d'audit restent, eux, à l'entière charge des établissements.

Important : les candidatures se terminent au 15 avril 2024.



Contact CCI Hérault

Christophe FERNIQUE
Conseiller Environnement - Service
Appuis aux Entreprises
06 17 90 45 51
c.fernique@herault.cci.fr



Contact Hérault Tourisme

Géraldine LEFRANC - VERNA
Accompagnement des professionnels
du tourisme (Fonds Tourisme Durable
Clef Verte, WeGoGreenR)
04 67 67 64 49
glevrancverna@herault-tourisme.com

FOCUS : LES BIODECHETS

Depuis le 1er janvier 2024, la loi impose aux professionnels de trier et traiter leurs biodéchets.

Des interrogations sur la gestion des biodéchets ont été soulevées à plusieurs reprises lors de la seconde enquête. Quelques éléments de réponse sont apportés à l'occasion de ce 1er "Rendez-vous des professionnels".

Les professionnels présents ont confirmé la nécessité d'approfondir le sujet à l'occasion d'une seconde édition.



Vos questions

- Est-ce que la mairie apporte une aide aux professionnels pour mettre en place la collecte des biodéchets ?
- Comment bien choisir un composteur et quelle logistique dois-je mettre en place au sein de mon établissement ?
- Comment éviter les nuisances : odeurs, rats...?
- Comment je peux organiser la collecte de mes biodéchets ?



Des éléments de réponse

La gestion des déchets est une compétence de l'Agglomération aux services des particuliers. Les professionnels doivent donc s'organiser par eux mêmes pour gérer et/ou collecter leurs biodéchets.

Quelles options pour les professionnels ?

- La collecte est **payante auprès d'un prestataire privé** ou de l'agglomération
- La **création d'une aire de compostage** dans l'établissement
- La mise en place d'un **lombri-compostage pour chaque bungalow**

Comment fonctionne une aire de compostage ?

- 3 bacs sont nécessaires :
- Apport de biodéchets
 - Matière sèche
 - Maturation

Quels critères à prendre en compte dans le choix du composteur ?

- L'ergonomie
- Le poids du couvercle
- Accessibilité à tous âges
- Épaisseur du couvercle pour résister aux intempéries
- Bon équilibre entre hermétique et perméabilité

Quels sont les collecteurs privés ?

- Les gros opérateurs traditionnels : Suez, Nicollin...
- Les petits opérateurs locaux : les Alchimistes, Ecophénix, Compost Hérault...

Quelles aides ?

Aucune aide n'existe suite à la législation du 1er janvier 2024.

Vos expériences / témoignages

Novotel

La Grande Motte Golf ****

Aire de compostage obligatoire dans le cadre de la labellisation Clef Verte

Fait appel au collecteur "Les Alchimistes"



POUR ALLER PLUS LOIN

Le CRTLO met à disposition de nombreuses ressources sur le thème du tourisme durable. Vous pouvez les retrouver grâce au lien suivant :

[CENTRE DE RESSOURCES](#)

Le CRTLO en partenariat avec l'ADEME propose une [série de webinaire](#) sur les thèmes de l'énergie, de l'eau, des déchets etc.

Notamment sur le thème de l'énergie:

["ENJEUX ENERGÉTIQUES POUR LES HÉBERGEURS"](#)

Pour plus d'informations :



Sophie PIRKIN

Chargée de mission tourisme responsable
Pôle Qualité et Transition
Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'occitanie (CRTLO)
07 86 46 05 17
sophie.pirkin@crtoccitanie.fr

L'ADEME met à disposition de nombreuses ressources sur le thème de la transition écologique

[LIBRAIRIE ADEME](#)

Notamment ce document dédié aux hébergeurs :

["Hébergements touristiques : quelles actions mettre en place pour un tourisme durable ?"](#)

L'Ecolabel Toolbox est une boîte à outils proposant des solutions techniques concrètes :

[ECOLABEL TOOLBOX](#)

Pour plus d'informations :



Christelle BEDES

Chargée de mission Tourisme Durable
ADEME
04 67 99 81 22
christelle.bedes@ademe.fr



Office de Tourisme
de La Grande Motte
55 rue du Port,
34280 La Grande-Motte

<https://www.lagrandemotte.com/>